

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION : 07/02/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 03/03/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	24	0	19	5
FB/TD/OR N° 2025/07	REPRISE DES RÉSULTATS ANTICIPÉS 2024 ET AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2025				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Jean JOSEPH, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Absents : Christine HABEGGER, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER,

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article L. 2311-5 du CGCT qui prévoit qu'avant le vote du compte administratif, l'assemblée délibérante peut décider, entre le 31 janvier et la date limite de vote des taux de la fiscalité directe locale (habituellement au 15 avril), de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos.

En effet, les résultats peuvent être estimés au 31 décembre 2024, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. la reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul du résultat,
- une balance,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024,
- une validation du Comptable public

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2024. Étant entendu qu'une correction des reports de résultats pourra être apportée, si besoin, dans le cadre d'un budget supplémentaire, après le vote du compte de gestion définitif.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte de gestion provisoire 2024 validé par le comptable public le 30 janvier 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 février 2025,

Monsieur Jacques GAY, adjoint au maire en charge des finances, propose la reprise des résultats anticipé de l'exercice 2024 ci-après et son affectation au budget de l'exercice 2025 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 018613

NOR DU POSTE COMPTABLE : 59C CHARTRES

ETABLISSEMENT : ÉPERNON
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14700 - ÉPERNON

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	198 810,74		-651 762,20		-451 951,45
Fonctionnement	1 535 232,76	260 351,73	1 285 494,90		2 410 375,93
TOTAL I	1 735 043,51	260 351,73	283 732,70		1 758 424,48
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 735 043,51	260 351,73	283 732,70		1 758 424,48

Montants en €

(1) Excédent de la section fonctionnement de 2024	2 410 375,93
(2) Déficit de la section investissement de 2024	651 951,45
(3) Reste à réaliser en dépenses d'investissement 2024	711 003,57
(2) + (3) Besoin de financement de la section investissement pour 2025 (1068)	1 362 955,02
Reprise des résultats à inscrire au budget primitif 2025	
Au R002	1 047 420,91
Au D001	651 951,45
Au 1068	1 362 955,02

		Budget Primitif 2025	
		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section fonctionnement	9 085 470,91	8 038 050,00
	Section investissement	3 234 467,97	4 597 422,99
Report de l'exercice Précédent	Report en section de fonctionnement	0,00	1 047 420,91
	Report en section d'investissement	651 951,45	0,00
TOTAL (réalisation + reports)		12 971 890,33	13 682 893,90
Restes à réaliser	Section fonctionnement	0,00	0,00
	Section investissement	711 003,57	0,00
	TOTAL	711 003,57	0,00
Résultat cumule	Section fonctionnement	9 085 470,91	9 085 470,91
	Section investissement	4 597 422,99	4 597 422,99
	TOTAL CUMULE	13 682 893,90	13 682 893,90

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- Décide la reprise anticipée des résultats 2024 pour le budget primitif 2025 et les inscriptions suivantes :
 - Au R002 : 1 047 420,91€
 - Au D001 : 651 951,45 €
 - Au 1068 : 1 362 955,02 €

Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD (Notre cité de caractère) et Hélène CHARRIER (conseillère indépendante) s'abstiennent.

Fait et délibéré à Épernon,
le 24 février 2025



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.